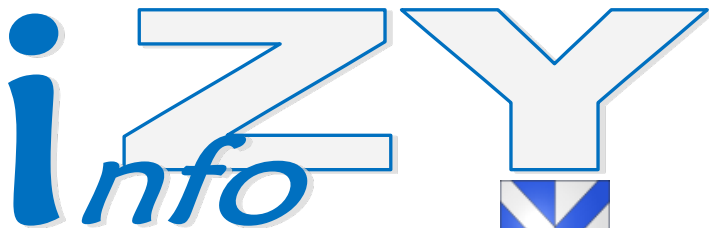


Bulletin d'information
De la Commune de Dizy



NUMERO 4

Septembre 2026

A agender

29 septembre

Conseil général

8 octobre

Vieux papier

31 octobre

Tir aux étourneaux

21 novembre

Mise de bois

3 décembre

Vieux-papier

Conseil général

Mardi 29 septembre 2026 à 20h00 - Salle du Conseil à Dizy

Ordre du jour

1. Appel
2. Admission et assermentation
3. Elections des suppléants pour les associations intercommunales (ASICOPE, ASICOVV, AIPCV, ASPIC, AJERCO, EHVV, Vy de Mauraz)
4. Préavis no 3/2026 : Arrêté d'imposition 2027-2031
5. Préavis no 4/2026 : Détermination du plafond d'endettement pour la législature 2026-2031
6. Préavis no 5/2026 : Démolition du studio communal et achat de places de parc
7. Préavis no 6/2026 : Demande d'un crédit de CHF 5,000.- pour acquérir 5% du capital-actions de Dizy Energies SA en vue de la mise en œuvre de la transition énergétique
8. Propositions individuelles (à soumettre par écrit au Président au moins 3 jours ouvrables avant la séance)
9. Questions, vœux, remerciements et divers

Les préavis et procès-verbal du dernier conseil peuvent être obtenus auprès de christine-reymond@bluewin.ch ou par téléphone 078 822 20 18 ou au secrétariat communal.

Pour rappel : tous les citoyens suisses domiciliés dans la commune et âgés de 18 ans ou plus, ainsi que les étrangers établis en Suisse depuis 10 ans et résidant dans le canton depuis au moins 3 ans, sont éligibles à la fonction de conseiller général.

Toute personne peut également assister aux séances en tant qu'auditeur, sans participer aux débats.

Législature 2026-2031		
Dicastère	Responsable	Remplaçant·e
<i>Syndicature, Administration générale, Bâtiments communaux Commission de salubrité Affaires culturelles (tourisme) Energie, Dév.durable Environnement ARCAM Temple et cultes Gravière Sociétés locales</i>	Deborah Perret-Gentil Rue du Village 20, 1304 Dizy 076 581 32 81 deborah.perret-gentil@dizy.ch	Brigitte Bütler Vice-Syndique
<i>Finances, Affaires sociales (ARASMAC), Para-scolaire (AJERCO), Police, sécurité publique Epuraton, (EHVV)</i>	Brigitte Bütler Rue du Village 27, 1304 Dizy 079 946 38 72 brigitte.butler@dizy.ch	Luc Neuschwander
<i>Santé (EHNV) Forêt Service des eaux (Vy-de-Mauraz) Services industriels (gaz)</i>	Stéphane Allemann Rue du Village 30, 1304 Dizy 079 623 67 14 stephane.allemann@dizy.ch	Raphaël Sordet
<i>Para-scolaire (UAPE) Routes et voirie Mobilité et transports publics Eclairage public Services industriels (électricité) Parcs, promenades et cimetière Défense incendie Ecoles Primaires (ASICOVV) Gestion des déchets</i>	Luc Neuschwander Ch. Du Mare 10b, 1304 Dizy 079 957 48 89 luc.neuschwander@dizy.ch	Deborah Perret-Gentil
<i>Piscines (ASPIC et AIPCV) Protection civile Affaires militaires Commission de salubrité Terrains et pâturages Ecoles Secondaires (ASICOPE) Constructions et urbanisme Responsable sécurité</i>	Raphaël Sordet Rue du Village 21b, 1304 Dizy 079 203 65 63 raphael.sordet@dizy.ch	Stéphane Allemann

Responsables

Un chat consomme environ 100 kilos de litière par an. Avec 1,5 million de chats en Suisse, cela représente 90 000 tonnes de litière jetées chaque année. Le souci : la litière minérale, à base d'argile ou de silice, ne brûle pas à l'incinération. Elle se transforme en résidus qui s'entassent dans des décharges déjà saturées. Rien que dans le canton de Vaud, cela représente 5'300 tonnes par an.

La bonne nouvelle : il existe une alternative simple, la litière végétale (bois, maïs, paille ou papier recyclé). Elle se consume presque entièrement à l'incinération, produit même de l'énergie, et présente d'autres avantages : moins de poussière, plus légère à porter, sans additifs toxiques, et tout aussi efficace contre les odeurs.

Plus d'informations

www.responsables.ch/astuces/choisir-la-litiere-vegetale/



Vidange des piscines

La vidange d'une piscine s'effectue, après arrêt de la chloration pendant 48 heures au moins, dans une canalisation d'eaux claires.

En revanche, les eaux de lavage des filtres et de nettoyage des piscines et jacuzzis, avec des produits chimiques, sont à évacuer dans une canalisation d'eaux usées.



Ramonage – Changement de titulaire dès le 1er janvier 2027

La Municipalité informe la population que M. Robert-Grandpierre Patrice a décidé de prendre sa retraite et, de ce fait, de mettre fin à la convention de ramonage au 31 décembre 2026.

Dès le 1er janvier 2027, l'entreprise sera reprise par M. Johan Compondu, titulaire du diplôme fédéral de maître ramoneur.

La Municipalité a décidé de poursuivre la collaboration avec M. Compondu, qui assurera ainsi les prestations de ramonage sur le territoire communal à compter du 1er janvier 2027.

Police 117

Le 117 est le numéro d'urgence de la police en Suisse. Il est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Il ne faut jamais hésiter à composer ce numéro si vous vous trouvez dans l'une des situations suivantes :

- Danger immédiat pour votre sécurité ou celle d'autrui.
- Témoin d'un crime ou d'un délit en cours
- Accident de la route avec des blessés ou des risques pour la circulation.
- Comportement suspect

Plus d'information sur www.votrepolice.ch

Faux policier, banquier ou neveu : que faire ?

<https://votrepolice.ch/arnaques-telephoniques-visant-les-personnes-agees-comment-identifier-et-eviter-les-appels-chocs>

Admin. communale

Chemin du Mare 9b
1304 Dizy
www.dizy.ch
secretariat@dizy.ch
www.dizy.ch



Changement d'horaire

Dès le 1er octobre 2026, le bureau du Contrôle de l'habitant modifie ses horaires d'ouverture. L'ouverture du mardi soir est remplacée par une ouverture le mercredi soir.

Nouveau horaire

Mardi
13h30 – 15h30

Mercredi
18h00 – 19h30



Jeudi
8h30 – 11h30